

celui-ci. Enfin ajoutons à ces mesures si importantes celle non moins sérieuse du contrôle du vaccin fourni, contrôle que réclame la société d'hygiène.

ÉCOLES, ATELIERS.

80. Nous demandons l'inspection à certaines époques et plus particulièrement en hiver, des écoles, grands ateliers, fabriques et manufactures. Il est certains de ces établissements où l'air confiné est presque irrespirable, où l'humidité règne en permanence, où le chauffage est insuffisant et dans de fâcheuses conditions. On pourrait charger de cette inspection qui demande des connaissances médicales, les médecins vaccinateurs et étendre ainsi leur attributions.

LAIT.

90. Nous recommandons instamment une inspection sérieuse du lait. Avec l'été apparaît cette mortalité terrifiante des enfants, mortalité que les praticiens attribuent surtout et avec une juste raison à la base même de leur alimentation, le lait de mauvaise qualité. L'analyse du lait quand l'inspection l'a signalé comme suspect est de nécessité absolue et nous croyons que le conseil d'hygiène devrait attribuer au moins \$500 pour ce travail.

DENRÉES ALIMENTAIRES ET PHARMACEUTIQUES

100. A cet examen se rattache celui des substances alimentaires. Il est notoire que nous sommes inondés de produits sophistiqués, falsifiés, empoisonnés même. Le contrôle des substances alimentaires, des boissons et des produits pharmaceutiques est de toute une organisation à créer. Nous avons vu avec plaisir la chambre fédérale s'occuper avec l'honorable M. Costigan, M. le Dr Paquette et M. le Dr Lesage de cette question importante. La ville usant du pouvoir que lui confère la nouvelle loi devrait créer un bureau d'analyse municipale comme le font les

grandes cités d'Europe. Les amendes fourniraient une forte partie du budget de cette organisation. En attendant cette création qui s'impose peu à peu, le conseil d'hygiène devrait dans les cas importants faire analyser les produits trop évidemment fâcheux et poursuivre les empoisonneurs publics.

ATTRIBUTION DES DEVOIRS.

110. Nous croyons qu'il serait de l'intérêt général et de la dignité du conseil de supprimer une fois pour toutes les conflits d'autorité qui peuvent naître parmi les officiers du Bureau en précisant d'une façon très-nette les devoirs et les attributions de chacun d'eux et en déterminant d'où doit partir l'initiative dans les cas imprévus.

Telles sont, messieurs les échevins, les mesures que nous pensons nécessaires et que nous nous permettons de vous suggérer; leur utilité ne se discute pas. Nous vous ferons remarquer que leur mise à exécution ne grèvera pas le budget d'une façon appréciable. Nous croyons qu'elles résument, d'une façon tangible, les intentions que vous avez tous, et tracent la voie dans laquelle l'hygiène passe des considérations de la théorie aux bienfaits de la pratique. Elles ne formulent pas, nous l'avons dit dès le début, le desideratum que poursuit notre société, car il a fallu aller au plus pressé, et n'aborder que les choses réalisables de suite. Nous pourrions plus tard vous soumettre un travail plus logique et plus complet et compter, nous en sommes certains, sur votre bienveillant accueil.

Pour la société d'hygiène,

Le rapporteur : C. A. PFISTER.

Le comité : DR N. FAFARD, DR. A. TRUDEL, DR. L. LABERGE, DR. A. A. FOUCHER, A. LEVESQUE, J. L. ARCHAMBAULT, L. H. ARCHAMBAULT.

Montréal, 3 juillet 1884.